

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	DEBAILLEUL Delphine	WALLERICH Alain
IMMER Alain	OGER Isabelle	
GUINDT Philippe	THILL Céline	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 929 Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-487 du 04 juin 2020 et modifiée par la délibération n°2022-678 du 07 décembre 2022 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

• **Engagement de dépenses :**

Fournisseurs	Objet	Date	Montant HT	Montant TTC
ILLICOWEB pour la mise à disposition du logiciel et MSV Ingénierie pour les services d'assistances sur le logiciel	Contrat de maintenance et d'assistance portail de chasse Alsace Moselle pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026. Contrat automatiquement renouvelé jusqu'à la fin de l'adjudication en cours, soit 2024 à 2033. Coût = annuel récupéré sur le produit de la chasse (même montant que 2024)	Contrat 03/07/2025	300,00 €	360,00 €
Sarl PEV	Lutte contre les chenilles processionnaires du chêne (22 sujets) intervention du 12/06/25	Facture 16/06/2025	606,76 €	728,11 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

Fournisseurs	Objet	Date	Montant HT	Montant TTC
Laboratoires CEETAL-CMPC	Raticide + Répulsif guêpes + produits nettoyage et d'entretien.	Devis 02/07/2025	557,42 €	668,90 €
SAS CREACOM L'Echo Technique	3 Bancs Polaris et une Corbeil Superba	Facture 22/05/2025	1.150,00 €	1.380,00 €
SARL LEADER EQUIPEMENTS	3 Tables pique-nique en bois carrées	Facture 04/06/2025	2.145,00 €	2.574,00 €
Délibération 2025-926	Bancs et Tables	Montant autorisé	3.333,33 €	4.000,00 €

• **Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, en zone urbaine, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour la période du 14 mai au 03 juillet 2025 la mairie n'a pas reçu de demandes de DIA.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 4 juillet 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 4 juillet 2025

Le Maire,